



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois

Question écrite n° 121294

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la mise en oeuvre de la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane. En effet, il semblerait que les décrets d'application des articles 7 alinéa 4, 31, et 32, alinéa 2, de ce texte, n'aient pas encore été adoptés à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121294

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3074